

## Hommage à Myriam Ezratty

1981 n'a pas été qu'une alternance politique. C'est peu dire que l'arrivée de Myriam EZRATTY, appelée à la direction de l'Education Surveillée par Robert BADINTER, a été à l'origine d'une véritable révolution. Par son dynamisme, son ouverture d'esprit, sa capacité de mobiliser les énergies autour d'elle, son expérience diversifiée des services de l'Etat, ses fortes convictions humanistes, son optimisme bienveillant, son charisme elle a convaincu l'ES de tourner la page de son passé et a défini les lignes forces d'une nouvelle politique éducative : à la fois une rupture et une refondation.

Rupture implicite avec la politique de mise à l'écart des jeunes en difficultés dans des internats à la campagne descendants directs des colonies pénitentiaires celle de Mettray décrite par Jean Genet dans Le Miracle de la Rose ou l'internat de Belle-Ile- en Mer celui de la chasse à l'enfant de Jacques Prévert.

Certes, ces vieux internats avaient fermés leurs portes pendant les années 70, mais leur philosophie irriguait encore l'ES. Un retrait de la société, une forme d'enfermement et une discipline proche du conditionnement.

Ces internats se sont quasiment autodétruits par leur violence institutionnelle. Dans le même temps, la crise économique avait transformé les foyers d'action éducative en foyers de jeunes chômeurs et épuisé l'action éducative en milieu ouvert. L'ES était en crise. Seules quelques expériences semi-clandestines - mixité, appartements thérapeutiques, ateliers de jour - préfiguraient le changement.

### Une refondation

C'est la personne du mineur délinquant ou en danger qui se retrouve au centre de la nouvelle politique éducative et non la structure, l'équipement, ou l'administration. A rebours des politiques de retrait, d'isolement, de replis qui nourrissent le corporatisme et débouchent en réalité sur l'exclusion, Myriam EZRATTY fonde l'action éducative sur l'ouverture au monde, une meilleure intégration dans la société en s'appuyant sur tous les dispositifs existants.

Myriam EZRATTY va dans le même temps, sortir l'administration de l'ES de son entre soi au bénéfice de la réforme de l'Etat : la décentralisation portée par les lois DEFFERRE de 1982.

La création des directions départementales de l'ES a permis d'inscrire leurs actions dans le partenariat nouveau qui se mettait en place, de participer à la prévention de la délinquance et à ce qui allait devenir la politique de la ville. C'est à la faculté d'anticipation de Mme EZRATTY que l'ES, devenue par la suite Protection Judiciaire de la Jeunesse, doit son renouveau.

La circulaire du 11 avril 1983 est la traduction administrative de cette refondation : elle va constituer une référence pour les décennies à venir.

Je voudrais apporter pour finir, une touche plus personnelle. En douze ans de présence à l'administration centrale de l'ES je n'ai jamais partagé autant de valeurs avec un directeur.

J'ai été la plume de cette circulaire et par là victime collatérale du perfectionnisme et de la grande exigence de Myriam EZRATTY.

Comme disait Boileau «... Sans perdre courage, vingt fois sur le métier j'ai remis mon ouvrage », ....vingt fois au moins. Je suis sorti plusieurs fois, furieux, de son bureau. Mais je dois reconnaître qu'elle avait raison.

Deux mois après cette circulaire, j'ai choisi de redevenir un vrai juge, entamant une carrière judiciaire de plus de trente ans. A chaque fois que, par la suite, j'ai rencontré Myriam EZRATTY tout au long de ces années, j'ai toujours été accueilli chaleureusement et avec attention. C'est plus que tout, ce que je retiendrai de sa personne.

Paris, le 2 février 2018

Hubert Dalle